



**Association Briochine
Sports et Détente**
4 rue Félix Le Dantec
22000 SAINT BRIEUC

Tél **AQUAGYM** : 06 35 92 25 52

Mel : absd.aquagym@gmail.com Site : absd22.fr

Possibilité de récupérer les cours manqués

L'ABSD vous offre la possibilité de récupérer les cours manqués d'aquagym et d'apprentissage de la natation sur les créneaux horaires suivants :

- lundi de 16h30 à 17h30 à H Boucher
- mardi de 12h00 à 13h00 à H Boucher
- jeudi de 19h15 à 20h15 à Aquaval
- jeudi de 20h15 à 21h15 à Aquaval
- vendredi de 16h00 à 17h00 à H Boucher
- samedi de 12h00 à 13h00 à Aquaval
- samedi de 13h00 à 14h00 à Aquaval

T.S.V.P.



**Association Briochine
Sports et Détente**
4 rue Félix Le Dantec
22000 SAINT BRIEUC

Tél **AQUAGYM** : 06 35 92 25 52

Mel : absd.aquagym@gmail.com Site : absd22.fr

Possibilité de récupérer les cours manqués

L'ABSD vous offre la possibilité de récupérer les cours manqués d'aquagym et d'apprentissage de la natation sur les créneaux horaires suivants :

- lundi de 16h30 à 17h30 à H Boucher
- mardi de 12h00 à 13h00 à H Boucher
- jeudi de 19h15 à 20h15 à Aquaval
- jeudi de 20h15 à 21h15 à Aquaval
- vendredi de 16h00 à 17h00 à H Boucher
- samedi de 12h00 à 13h00 à Aquaval
- samedi de 13h00 à 14h00 à Aquaval

T.S.V.P.



**Association Briochine
Sports et Détente**
4 rue Félix Le Dantec
22000 SAINT BRIEUC

Tél **AQUAGYM** : 06 35 92 25 52

Mel : absd.aquagym@gmail.com Site : absd22.fr

Possibilité de récupérer les cours manqués

L'ABSD vous offre la possibilité de récupérer les cours manqués d'aquagym et d'apprentissage de la natation sur les créneaux horaires suivants :

- lundi de 16h30 à 17h30 à H Boucher
- mardi de 12h00 à 13h00 à H Boucher
- jeudi de 19h15 à 20h15 à Aquaval
- jeudi de 20h15 à 21h15 à Aquaval
- vendredi de 16h00 à 17h00 à H Boucher
- samedi de 12h00 à 13h00 à Aquaval
- samedi de 13h00 à 14h00 à Aquaval

T.S.V.P.



**Association Briochine
Sports et Détente**
4 rue Félix Le Dantec
22000 SAINT BRIEUC

Tél **AQUAGYM** : 06 35 92 25 52

Mel : absd.aquagym@gmail.com Site : absd22.fr

Possibilité de récupérer les cours manqués

L'ABSD vous offre la possibilité de récupérer les cours manqués d'aquagym et d'apprentissage de la natation sur les créneaux horaires suivants :

- lundi de 16h30 à 17h30 à H Boucher
- mardi de 12h00 à 13h00 à H Boucher
- jeudi de 19h15 à 20h15 à Aquaval
- jeudi de 20h15 à 21h15 à Aquaval
- vendredi de 16h00 à 17h00 à H Boucher
- samedi de 12h00 à 13h00 à Aquaval
- samedi de 13h00 à 14h00 à Aquaval

T.S.V.P.

- Au cours de la présente saison, l'ABSD reconduit la possibilité de récupérer un cours d'aquagym manqué, ceci dans la limite des places disponibles dans chacun des créneaux horaires.
- La récupération des cours est possible sur tous les cours d'aquagym, **sauf sur les deux créneaux horaires du mercredi**. Elle démarre **après les vacances de la Toussaint**, lorsque la constitution des groupes est stabilisée.
- Modalités pratiques
 - Présentez-vous à un autre cours, sur un autre créneau horaire et attendez que les adhérents habituels du cours aient coché leur présence
 - Si moins de 30 personnes ont coché leur présence, vous pouvez assister au cours. ***Dans le cas où le nombre de personnes présentes dépasserait 30 personnes, vous ne pourrez pas assister au cours en question***
 - Avant de vous mettre en tenue, indiquez **vos nom, prénom et l'horaire de votre cours habituel** sur le verso de la feuille d'émargement, intitulé : « Cours de remplacement »
- Au cours de la présente saison, l'ABSD reconduit la possibilité de récupérer un cours d'aquagym manqué, ceci dans la limite des places disponibles dans chacun des créneaux horaires.
- La récupération des cours est possible sur tous les cours d'aquagym, **sauf sur les deux créneaux horaires du mercredi**. Elle démarre **après les vacances de la Toussaint**, lorsque la constitution des groupes est stabilisée.
- Modalités pratiques
 - Présentez-vous à un autre cours, sur un autre créneau horaire et attendez que les adhérents habituels du cours aient coché leur présence
 - Si moins de 30 personnes ont coché leur présence, vous pouvez assister au cours. ***Dans le cas où le nombre de personnes présentes dépasserait 30 personnes, vous ne pourrez pas assister au cours en question***
 - Avant de vous mettre en tenue, indiquez **vos nom, prénom et l'horaire de votre cours habituel** sur le verso de la feuille d'émargement, intitulé : « Cours de remplacement »